

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS



Les données à caractère personnel sont collectées conformément à l'article 22 de la loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

 SEVESO.LU



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Nom ou dénomination sociale : PRESTACYLINDERS S.A.R.L.

N° et rue : 1, RUE DU CHEMIN DE FER

Code postal : L-8378 Localité : KLEINBETTINGEN

Pays : GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG

Site internet : www.prestacylinders.lu

Téléphone : 398616 E-mail : info@prestacylinders.lu

Statut "Seveso III"

Établissement soumis aux dispositions "Seveso III" : OUI NON

Rapport de sécurité transmis : OUI NON Date de transmission : 24/03/2020

Date de la dernière visite d'inspection : 05/07/2022

Où peut-on trouver des informations plus détaillées concernant l'inspection et le plan d'inspection :
(p.ex. site Internet, e-mail)

e-mail

Point de contact pour obtenir des informations plus détaillées sur l'inspection
et le plan d'inspection ou toute autre information pertinente :

(p.ex. e-mail, adresse postale)

Département QHSSE
e-mail: qualité@prestacylinders.lu
Tél.: +352398616205
email : francoise.ghys@prestacylinders.lu
Tel : +352.691.263.551

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Présentation de l'établissement

(sous réserve des informations confidentielles)

La société Prestagaz fondée en 1971, ne comportait au départ qu'une station de remplissage pour les bouteilles de gaz butane et propane. Peu à peu, les capacités de l'entreprise ont augmenté et de nouvelles activités ont été créées. Durant les années 1970, alors que la demande en propane est en augmentation, la capacité de stockage est fortement augmentée et Prestagaz devient le plus gros dépôt luxembourgeois.

Fin des années 90, pour des raisons de sécurité, le stockage de gaz sera réduit au strict minimum pour maintenir une petite activité de remplissage desservant principalement la région et sera modernisé pour répondre aux normes les plus sévères en matière de sécurité.

En 1976, l'entreprise commence à vérifier, reconditionner et réparer les bouteilles de gaz, entre autres en provenance de Belgique. Cette activité continuera à se développer aux cours des années grâce à deux projets d'investissements majeurs en 1989 (création du Hall 89) et 2006 (création du Hall 06).

Une nouvelle entité sera créée en 2013 sous le nom Prestacylinders pour tout ce qui concerne le reconditionnement des équipements sous pression.

Aujourd'hui, Prestacylinders compte parmi les entreprises les plus modernes du secteur mais est aussi la plus importante société Européenne spécialisée dans ce secteur desservant le Luxembourg, la Belgique, la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, l'Irlande, le Royaume -Uni,...

Description de vos activités, de vos produits fabriqués, etc. :

Occupant une superficie d'environ 7 hectares, l'activité est répartie entre plusieurs halls

Bâtiments administratifs

Hall 09 : préparation des bouteilles composites et grandes bouteilles acier

Hall 73 : reconditionnement de bouteilles composites et aluminium

Hall 06 : préparation des petites bouteilles acier (récupération du gaz, test pression, traitement thermique, grenailage, marquage, tri spécifique)

Hall 89 : finition des petites et grandes bouteilles acier (métallisation, peinture, pose robinet et autres accessoires, tampographie, sérigraphie, inspection interne et externe)

Hall 79 : préparation des grandes bouteilles acier et réparations des petites et grandes bouteilles acier

Hall Logistique : stockage du matériel de production

Hall de remplissage : enfûtage des bouteilles de gaz, destinées aux stations Grand-Ducales

Plus de 700.000 bouteilles de gaz sont inspectées et reconditionnées chaque année.

Aujourd'hui, Prestacylinders propose à la vente des bouteilles neuves et accessoires propres à la profession (palettes, robinets, autocollants) à travers toute l'Europe.

Le personnel est passé d'environ 25 en 1995 à environ 120 en 2022.

Par une expansion de son marché et une diversification de ses activités, l'entreprise a pu consolider son rôle d'employeur sur la commune de Kleinbettingen.

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Information du public

Par quels moyens le public concerné sera-t-il averti, si nécessaire ?

Pendant les heures d'ouverture soit entre 06h00 et 22h00, l'alerte en cas d'accident majeur sera gérée par le personnel de Prestacylinders.

En dehors des heures d'ouverture soit entre 22h00 et 06h00, la procédure de contact est affichée à l'extérieur du site. Une surveillance du site est opérée par la société Brink's.

En cas d'accident majeur, le public concerné sera averti si nécessaire par les autorités.

Informations sur le comportement approprié à adopter en cas d'accident majeur :

(ou l'indication de l'endroit où ces informations peuvent être consultées électroniquement)

En cas de découverte d'un accident majeur par un témoin extérieur au site :

1. Contacter un responsable sur site (les numéros de téléphone sont affichés à l'entrée de l'usine)
2. Si aucun responsable n'est présent, contacter le 112*.

En cas de découverte d'un accident majeur par un témoin sur site :

1. Prendre les mesures d'urgence suivant les consignes reçues en interne (carnet réflexe)
2. Alerter un responsable
3. Evaluation de la situation par un responsable
4. Contacter le 112* et les CFL si nécessaire

* L'appel du 112 est nécessaire dans tous les cas d'urgence : blessés, incendie, fuite non maîtrisable de gaz,...

L'ensemble des procédures d'alerte décrites dans le Plan d'Urgence Interne peuvent être consultées au département QHSSE.

Des informations sur le comportement à adopter sont disponibles sur le site www.seveso.lu, rubrique «Comment réagir ?».

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Substances dangereuses employées qui pourraient donner lieu à un accident majeur

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses
BUTANE	P2	GAZ EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE CONTIENT UN GAZ SOUS PRESSION, PEUT EXPLOSER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR
PROPANE	P2	GAZ EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE CONTIENT UN GAZ SOUS PRESSION, PEUT EXPLOSER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR
OXYGENE	P4	GAZ COMBURANTS CAT.1
DIESEL	E2 P5c	TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES LIQUIDES INFLAMMABLES

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses

FIGHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(UNIQUEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS SEUIL HAUT)

Dangers liés aux accidents majeurs

Informations générales relatives à la nature des dangers, leurs effets potentiels sur la sécurité et la santé des personnes et sur l'environnement, résumé des principaux types de scénarios d'accidents majeurs et mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :

FIGHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(UNIQUEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS SEUIL HAUT)

Obligations de l'exploitant dans le cas d'un accident majeur et d'effets transfrontaliers d'un accident majeur

Notre établissement a pris les mesures adéquates sur le site et a notamment pris contact avec les services d'urgence (CGDIS) pour faire face à des accidents majeurs et en limiter le plus possible les effets :

OUI NON

Un plan d'urgence externe a été établi pour lutter contre les éventuels effets hors site d'un accident :

OUI NON

En cas d'accident, il est recommandé de suivre les instructions et de répondre aux demandes des services d'urgence (CGDIS). Plus d'informations sur le plan d'urgence externe :

L'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre de l'Union européenne, susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur:

OUI NON

Si OUI, quel(s) État(s)?

Allemagne Belgique France



Protection des données

Les données à caractère personnel communiquées par l'exploitant sont traitées par l'Inspection du travail et des mines (ITM) en sa qualité de responsable de traitement et en conformité avec les dispositions du Règlement général sur la protection des données. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique « Protection des données » du site internet de l'ITM : <https://itm.public.lu/fr/support/protection-donnees.html>.